

---

**Extrait du procès-verbal  
de la séance ordinaire  
tenue le 7 octobre 2024**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 7 octobre 2024 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Droque et Karine St-Germain;

Messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude;

Absente : madame la conseillère Lisa Collard.

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présente :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

---

**Résolution numéro 2024-10-0314**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail**

**CONSIDÉRANT QUE** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a adopté une telle Politique le 4 février 2019 (résolution numéro 2019-02-8708) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

**CONSIDÉRANT QU'**il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **QUE** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 4 février 2019 (résolution numéro 2019-02-8708);
- **QUE** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail qui suit :

(Le texte de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

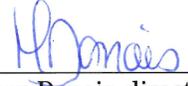
---

## Résolution numéro 2024-10-0314 (suite)

Signé : Suzanne Boulais, mairesse

Signé : Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



---

Manon Donais, directrice générale et  
greffière-trésorière

Le procès-verbal de ladite séance sera adopté lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal.